

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 438



SAISON 2018-2019



*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

COMITE DE DIRECTION	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	13
COMMISSION DES ARBITRES	16
COMMISSION D'APPEL	19
COMMISSION DELEGATIONS	20
COMMISSION F.M.I.	22
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	23
COMMISSION FEMININES	24
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	25
COMMISSION FUTSAL	27
COMMISSION DES REGLEMENTS	28
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	31
COMMISSION TECHNIQUE	32

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



Banque Alimentaire
de l'Isère

COMITE DE DIRECTION

RÉUNION DU 17 MAI 2019 Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. BALDINO – BOUAT – BOULORD - BOURGEOIS
– CHASSIGNEU - CICERON – DA CUNHA VELOSO -
GIROUD GARAMPON - HESNI - ISSARTEL - LOUIS
- MALLET – MAZZOLENI - MONTMAYEUR - SCELLIER
- SOZET - TRUWANT

EXCUSES

MM : AGACI - KODJADJANIAN – MONIER - RAYMOND
– VACHETTA - VEYRIER

ASSISTENT

Mme BELOT
M. MAREY

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

DU 18 AVRIL : Compte rendu approuvé à l'unanimité

2 – COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courriers :

- Courrier de la LAuRAFoot informant de l'ouverture des engagements en Coupe de France, la date limite est fixée au 15 juin 2019. Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via Footclubs avant cette date.
- Courrier club de Charvieu informant d'une journée foot organisée par la Municipalité de Charvieu en partenariat avec l'association Huntington avenir et la participation de joueurs professionnels de l'O. Lyonnais. Cette journée aura lieu le 19 mai.
- Invitation du club de Pont de Beauvoisin le 9 juin pour les 80 ans du club. [Remerciements.](#)
- Invitation de M. Barbet à la signature de la convention académique « Foot en Milieu scolaire » le mardi 28 mai à 12h. [Remerciements.](#)
- Invitation de l'UNAF le 31 mai pour leur 53^{ème} congrès à EVIAN. [Remerciements.](#)



- Invitation club de l'AS Grésivaudan pour la onzième édition du tournoi international au profit de l'Association ELA au stade de l'Ile Fribaud à Pontcharra, le 8 juin à 13h (cérémonie d'ouverture) et 9 juin (remise des récompenses) à partir de 16h. **Représentera le District : J. Louis.**
Concernant l'organisation des désignations des jeunes arbitres sur ce tournoi, c'est N. Brotons CTDA, qui comme à l'accoutumée est en charge de celles-ci.
- Invitation club de Vallée du Guiers à une réception (à partir de 11h30) à l'occasion de la Journée nationale des débutants le 25 mai, au stade d'Aoste. **Remerciements.**
- Invitation club de Claix au challenge Laurence Crevola le 15 juin. **Le District sera représenté.**
- Invitation de la mairie d'Eclos Badinières à l'inauguration de son nouvel équipement sportif avec la participation du FAFA, le 29 juin à 18h. **Représenteront le District : MM. Chassigneu – Ciceron – Giroud Garampon.**
- Invitation de M. Fayçal Miled qui fête sa dernière saison (après 30 années de services pour la cause de l'arbitrage) en organisant un jubilé sous forme d'un match opposant une sélection régionale le 22 juin. **Remerciements.**
- Courrier de remerciements du club de la Tour St Clair pour l'écoute du District suite à un entretien avec celui-ci.
- Courrier de la commission fédérale des actions citoyennes et sociales remerciant le District de l'Isère pour son engagement et précisant que la date retenue pour les interventions (prévention maltraitance) au District est le 11 juin à 18h30.
- Courrier de la Direction du Football féminin FFF, présentant les Trophées « Héritage 2019 »
- Courrier de la commission des arbitres souhaitant conventionner avec le département et le collège de Rives afin de louer l'amphithéâtre et 3 salles du collège pour l'Assemblée Générale de la CDA substituant ainsi la réservation du TSF.
Après avoir fait le tour du Comité, cette demande est validée à l'unanimité. La CDA demande la présence également de membres du CD lors de cette AG.
- Courrier de l'O. St Marcellin signifiant sa sortie au sein du groupement Foot Sud Dauphiné
- Courrier de P. Monier Président de la commission Foot entreprises qui s'associe aux bénévoles ayant participé à la journée du 19/04 (action bénévoles du mois) pour remercier le District, accompagnateurs et organisateurs pour la bonne réussite de cet évènement.
- **Courriers de Candidatures :**
M. Morel (Candidature au sein du District suite à arrêt de sa présidence au sein du club de Four)
M. Soudani (candidature commission des délégations)
Ces candidatures seront étudiées lors du Comité de Direction de juillet.
- **Courriers de Démissions :**
M. Cottier Raphaël : de sa fonction de délégué
M. Bechet Patrice : de la commission des terrains et équipements
Remerciements à tous les deux pour service rendus.

Informations Diverses :

Le Président :

- Informe que la FFF, dans le cadre du développement du foot loisirs, du partenariat entre la FFF et du centre Urban Soccer, lance la mise en place et propose un critérium loisirs. Le District après avis du Comité n'est pas intéressé par cette proposition. Une réponse leur sera envoyée dans ce sens.
- Demande aux membres du Comité de confirmer leur disponibilité pour représenter les clubs Isérois lors de l'Assemblée Générale de Ligue qui se tiendra le 29 juin. Cette même demande sera faite aux membres des clubs qui s'étaient proposés lors de l'AG d'été dernier.
- Informe le Comité d'un courrier de l'Unaf contestant une décision de la commission d'appel et demandant au Comité de faire évocation.
Il est rappelé l'article Paragraphe 2 - Évocation
Article - 198 page 174 des RG Fédéraux 2018-2019
Le Comité Directeur d'une Ligue régionale ou d'un District a la possibilité, si ses règlements le prévoient, d'évoquer, dans le délai de deux mois à dater de leur notification, les décisions rendues par ses Commissions, **sauf en matière disciplinaire**.
- Fait lecture de la liste des arbitres pour les Finales de Coupes proposée par la Commission des arbitres :

Finales jeunes

U19 : Manival – La Murette

AC: Zulin Clément
A1: Louet Mickael
A2: Mezdoor Moundji

U19 Repêchage : Mistral - Nivolas

AC: Vaillant Erwin
A1: Crespo Florian
A2: Mamis Jeremy

U17 : IDA - Bourgoin ou Seyssinet

AC: Tortosa Luis
A1: Chaib Draa Malik
A2: El Bour Sofiane

U17 Repêchage: Domarin - ECBF

AC: Chahboune Oussama
A1: Ziegler Boris
A2: Trevisan Axel

U15 : Crolles - 2Rochers

AC: Piana Riccardo
A1: Senoussi Tahar
A2: Martinez Pierre

U15 Repêchage : Commelle - Rachais

AC: Quian Ferrero Romain
A1: Jayet Evan
A2: Traore Mamadou

Foot entreprise

Vendredi 17 mai :

SMH/ VALLEE GRESSE : Kalid KOUBAA

BELLEDONNE/GSE : Arbitre centre Boris ZIEGLER assisté de Kamel ANARAKDIM et François CAPIZZI **Vendredi 24 mai :**

2 rochers ou USVO/ Villeneuve : Ferdinand YUKSEL

AIR LIQUIDE/ CD VARCES ; Arbitre centre Nourredine BRIOUA assisté de Mejd GZADRI et Lalo ABOUBAKAR



Finales séniors

Coupe Isère Fabrice Marchiol : Estrablin / Ruy Montceau ou Domarin

Arb : Vivien ARNAUD (major D1)

AA1 : Alain BAILLET (major AA)

AA2 : Georges HAGLI (espoir D3)

Coupe Isère réserve : Voreppe 2 / Creys Morestel 2

Arb : Mickaël GIROUD (major D2)

AA1 : Thierry NAVARRO (espoir AA)

AA2 : Brice PICARD (candidat Ligue)

Challenge Augustin Dominguez : La Murette 2 / UOP SMH

Arb : Hamid SOUDANI (fin de carrière)

AA1 : Faycal MILED (fin de carrière)

AA2 : Bertho MAYETTE (major D4)

Challenge Gros Balthazard : Ol. Nord Dauphiné 2 / Olympique Les Avenières

Arb : Wajdi CHAARI (candidat Ligue)

AA1 : Anthony NOBILE (major D3 B)

AA2 : Najib BOUJA (AA)

Réserve en cas d'indisponibilité :

- Cyril THEVENIN (D2), Mickaël NIBBIO (D3)

Finales Féminines

Coupe Isère Fem A 11 M.Bert : Bourgoin Fc 1 Voiron Moirans 1

Arb : DUTOUR Leane

AA1 : BARBIER Keller

AA2 : ABBOU Karim

Coupe Isère Féminines A 8 : Vazeze Fc 1 Sure Fc 1

Arb : AREGUIAN Pascal

Coupe Féminine Amitié A 8 : Domene Asjf 1 Vallée Du Guiers 2

Arb : SEGURA Romain

Coupe U18 A 8 Feminiennes : L.C.A Foot 38 1 Grenoble Foot 38 3

Arb : MARKOVIC Dragana

AA1 : OUADA Celia

AA2 : MILED Maïssa

Coupe U15 A 8 Feminiennes : Nivolas V. Cs 1 Isle D'Abeau F.C. 1

Arb : ROSSINI Jade

AA1 : MARGARON Maud

AA2 : POITEVIN Nolwen

Le Comité de Direction valide la liste des arbitres à l'unanimité

3- statuts du District

Le Président prenant la parole explique que certains articles ont été modifiés par décision de l'Assemblée Fédérale du 8/12/2018. Ils ne sont par conséquent pas soumis au vote des clubs et sont en application immédiate.

Il fait alors lecture de ces modifications et explique que nous sommes néanmoins tenus de prévoir lors de notre prochaine Assemblée Générale une mise à jour de nos statuts intégrant ces différentes modifications.

Le document réactualisé sera envoyé aux clubs en annexe du PV spécial AG.

4- Etude des vœux

VŒU DE MOIRANS

« Dans le cadre de la promotion du football féminin, en cas d'engagement d'une équipe féminine au dernier niveau du District, autoriser un nombre illimité de joueuses mutées. »

AVIS du COMITE : DEFAVORABLE A L'UNANIMITE

VŒU DE LA COMMISSION FEMININE

Match Seniors en nocturne :

- La programmation par un club recevant d'un match Seniors féminine le samedi soir en nocturne ne pourra se faire qu'avec l'accord du club Adverse.
- La demande émise par le club recevant devra être faite par FOOT-CLUB 15 jours avant la date de la rencontre
- Le Club Adverse pour valider ou refuser devra le faire au maximum 7 jours avant la date de la rencontre
- En cas de non réponse du club visiteur dans ce délai, la programmation de la rencontre en nocturne sera validée.

Vote :

Favorable : 7 voix

Défavorable : 11 voix

Abstention : 1 voix

AVIS du COMITE : DEFAVORABLE A LA MAJORITE

VŒUX DE MANIVAL – ECHIROLLES – EYBENS

Ces trois vœux sont volontairement regroupés car ils amènent à la même demande : **revenir à une organisation de championnat U15 - U17 et U20** comme prévu avant la décision votée lors de l'AG d'hiver 2018 : U15 – U18 – U20

Le Docteur Scellier et certains membres du Comité interviennent longuement sur des considérations d'ordre psychologiques et physiologiques à savoir faire jouer des jeunes de 15-16 ans avec des 18 ans si nous maintenons un championnat U18.

Le Président de la commission technique fait part également de son inquiétude et souligne que sa commission au complet est défavorable à cette dernière décision votée.



Vote :

Favorable : 14 voix

Défavorable : 5 voix

AVIS du COMITE : FAVORABLE A LA MAJORITE

2EME VŒU D'EYBENS

Si nous revenons à un championnat U17 qu'il soit sur le même schéma que les U15 soit avec 2 poules de 10 équipes en D1.

AVIS du COMITE : FAVORABLE A LA MAJORITE

La commission technique précise qu'elle est contre le match de barrage pour la montée.

VŒU FC VOIRONS MOIRANS

FC VOIRON MOIRANS

Depuis quelques saisons, un tableau récapitulatif des horaires « officiels » des rencontres est présenté à tous les clubs en début de saison et les responsables du District insistent pour qu'il soit respecté. Les horaires peuvent être modifiés sous certaines conditions.

Pour les rencontres du dimanche la procédure est à peu près respectée.

Pour le samedi, c'est un peu l'anarchie. Beaucoup continue à faire « comme avant » c'est à dire comme bon leur semble. C'est compréhensible dans la mesure où les horaires proposés sont incompatibles avec la durée des matchs quand un club reçoit dans plusieurs catégories sur un terrain. Il n'y a pas de cohérence.

Match U13 à 14h00 (durée 1h15 minimum) : 15h15 match U15 à 15h00 (???)

Et ainsi de suite pour le reste de l'après-midi. Ceci a pour conséquence un nombre important de changements d'horaires des matchs.

Pour les plateaux du foot d'animation, c'est encore pire : les horaires matinaux sont donnés sans accord des clubs ni validation de la commission sportive du District.

Le District publie même les horaires des plateaux dans la rubrique « stades municipaux grenoblois » sans que les clubs visiteurs aient été préalablement consultés.

Si nous voulons que nos équipes jouent, il faut obligatoirement se plier aux horaires annoncés.

ALORS POURQUOI CONTINUER A VOULOIR IMPOSER UN REGLEMENT QUI NE CONVIENT A PERSONNE, UN REGLEMENT QUI N'EST PAS APPLIQUE, QUI COMPLIQUE LA TACHE DES CORRESPONDANTS, ET QUI DE TOUTE FAÇON NE PEUT PAS ETRE MIS EN APPLICATION POUR TOUTES LES CATEGORIES.

POURQUOI NE PAS LAISSER LE CLUB RECEVANT ORGANISER SA JOURNEE DU SAMEDI EN FONCTION DES EQUIPES EN PRECISANT QUE LES MATCHS ET PLATEAUX NE PEUVENT ETRE PROGRAMMES AVANT 10H30 ET QUE LES CLUBS VISITEURS ET LE DISTRICT DOIVENT ETRE INFORMES 9 JOURS AVANT LE MATCH.

De plus, actuellement, les clubs qui seraient amendés pour non-participation à un plateau peuvent faire valoir le fait qu'ils n'ont pas donné leur accord pour jouer à l'heure modifiée.

Aucune vérification de l'heure des plateaux n'est possible à posteriori car contrairement aux feuilles de matchs des autres catégories, il n'y a pas d'emplacement prévu pour cette indication.

Un long débat s'ouvre sur le sujet et amène à faire des comparaisons avec l'organisation des U8-U9 gérée par des responsables de secteur.

La solution serait peut-être de laisser aux réunions de début de saison le pouvoir de **décider de règles qui devront être appliquées.**

AVIS du COMITE : FAVORABLE pour laisser le débat ouvert à l'AG

VŒU DE LA MURETTE

« Le club de l'US la Murette aimerait, pour la nouvelle catégorie U18, que la plage horaire des rencontres puisse aller jusqu'au dimanche 13h00 »

Vote :

Favorable : 1 voix
Défavorable : 17 voix
Abstention : 1 voix

AVIS du COMITE : DEFAVORABLE.

VŒU CLUB FC2A

« Le FC2A souhaiterait que le District de l'Isère de Football adopte et inscrive dans les règlements : que tout éducateur prenant une licence au sein d'un club, et que ce club l'inscrivant à une formation dans l'année en cours, cet éducateur se voit dans l'impossibilité de pouvoir se licencier en tant qu'éducateur ou dirigeant dans un autre club les deux années sportives suivant cette formation, qu'elle soit réussie ou pas. »

AVIS du COMITE : Juridiquement ce vœu n'est pas recevable mais le sujet reste ouvert au débat lors de l'Assemblée.

VŒU CLUB AS FONTAINE

« J'aurais souhaité demander aux clubs de l'Isère s'ils accepteraient que l'AS Fontaine évolue dans deux divisions différentes, soit les deux dernières divisions, car suite à la refonte des championnats et la suppression de la division 6, les deux équipes qui étaient actuellement dans cette division, seront basculées en division 5 sans possibilité d'avoir une division d'écart entre les deux équipes, tout cela pour continuer le nouveau projet de restructuration du club et continuer à motiver les joueurs qui ont fourni beaucoup d'efforts cette année. »

Règlementairement rien ne prévoit cette possibilité

AVIS du COMITE : DEFAVORABLE



VŒU COMMISSION ETHIQUE

Modification du bonus-malus liée à une modification de l'article 1 du règlement disciplinaire de la FFF, parlant des assujettis :

Est assujetti : un licencié FFF ou tout Membre, préposé, salarié, bénévole ou toute personne d'un club, agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait.

Article 62-2-2

Ancien texte

Pénalités dirigeants ou éducateurs :

Motif	Pénalité
Rappel à l'ordre	1 point
Suspension ferme de toutes fonctions officielles	4 points par match de suspension (exemple 2MF = 8 pts)
Suspensions fermes en temps de toutes fonctions officielles	Chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 4 points par match. (exemple : 6 mois fermes toutes fonctions officielles = 72 points)

Nouveau texte

Pénalités dirigeants , éducateurs , assujettis au pouvoir disciplinaire des clubs en présence (article 1 du règlement disciplinaire de la F.F.F) :

Motif	Pénalité
Rappel à l'ordre	1 point
Suspension ferme en match de toutes fonctions officielles	4 points par match de suspension (exemple 2MF = 8 pts)
Suspension ferme en temps de toutes fonctions officielles	Chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 4 points par match. (exemple : 6 mois fermes toutes fonctions officielles = 72 points)

AVIS du COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

VŒU DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS

Ancien texte	Nouveau texte
LES COUPES DU DISTRICT DE L'ISERE	REGLEMENT DES COUPES DU DISTRICT DE L'ISERE
<u>TITRE 1 : DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUTES LES COUPES</u> Il est fait application pour ces coupes des règlements généraux et sportifs du District de l'Isère, de la FFF et de la LAURA à l'exception des dispositions suivantes :	<u>TITRE 1 : DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUTES LES COUPES</u> Il est fait application pour ces coupes des règlements généraux et sportifs du District de l'Isère, de la FFF et de la LAURA à l'exception des dispositions suivantes :

Article - 1

Le District organise chaque saison des coupes réservées aux équipes dont le siège se situe sur le territoire du District et participants à ses championnats ainsi qu'aux équipes dont le siège est situé hors du territoire du District ayant obtenu l'autorisation de participer à ses championnats.

Article - 2

Une coupe ainsi qu'un fanion sont remis au vainqueur. Le finaliste reçoit aussi une récompense. Des dotations complémentaires au titre du sponsoring peuvent être également attribuées aux deux finalistes.

Article - 3

Les finales sont disputées sur un terrain choisi par le District de l'Isère.

Article - 1

Le District organise chaque saison des coupes réservées aux équipes dont le siège se situe sur le territoire du District et participants à ses championnats ainsi qu'aux équipes dont le siège est situé hors du territoire du District ayant obtenu l'autorisation de participer à ses championnats.

Une coupe ainsi qu'un fanion sont remis au vainqueur. Le finaliste reçoit aussi une récompense. Des dotations complémentaires au titre du sponsoring peuvent être également attribuées aux deux finalistes.

Les finales sont disputées sur un terrain choisi par le District de l'Isère.

Article - 2

Les appels concernant une décision relative à un match de coupe ont un délai ramené à 48h00, conformément à l'article 190-1 des RG de la FFF.

Article - 3

Réservé

AVIS du COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE**7- Questions diverses :**Secrétaire Général :

Question à l'attention de la CDA concernant la liste des observateurs, réponse apportée en séance par A. Marey.

G. Bouat :Concerne les U13

La saison prochaine, sera organisée par la LAuRAFoot une compétition baptisée Critérium.

Huit équipes de notre district participeront à cette compétition qui débutera après les vacances scolaires de février avec 7 journées.

Se posera la question en 2eme phase de notre championnat du devenir de ces 8 équipes.

Après de nombreux échanges le Comité décide de positionner ces 8 équipes dans une même poule sur 7 journées sur des matchs aller.

Les modifications à apporter à l'article 14 des règlements de jeunes paraîtront sur le PV spécial AG.

Concerne le défi jonglage des U13:

Depuis plusieurs années nous attribuons 2 points à l'équipe qui gagne le défi et 1 point à l'équipe qui perd et 0 point en cas de non-retour de la feuille de défi jonglage.



Depuis 2 ans nous sommes passés pour les points des matchs gagnés de 4 points à 3 points.

La proposition est de ramener à travers les défis jonglages, 1 point à l'équipe qui gagne et 0 pour l'équipe qui perd. En revanche pour lutter contre le non-retour de la fiche défi jonglage, appliquer 1 point de pénalité à l'équipe recevable et 0 point pour l'équipe visiteuse.

Validé par le Comité de direction

G. Bouat :

Concerne l'article 2-1 des championnats de jeunes

« Ne serait-il pas possible d'autoriser les ententes entre deux clubs pour disputer les championnats de jeunes U15-U17- et U20 en D1 sachant qu'elles ne pourront pas prétendre à une accession en Ligue. ? »

Divers échanges ont lieu sur ce point sans avis unanime du Comité.

Le Président informe qu'un groupe de travail est en place au niveau Fédéral concernant les ententes et les groupements, et suggère que l'on attende le résultat de ce groupe de travail afin de revenir sur ce sujet.

J. Issartel :

Présente le projet de la Ligue concernant le Foot Féminin qui sera peut-être proposé à la prochaine AG de Ligue.

La commission régionale féminine s'étant réunie à St ETIENNE a présenté 2 projets :

La réforme des championnats R2 et U18 à 11

La Commission Régionale féminine propose de réduire le nombre de clubs R2 de 28 à 20 clubs (2 poules de 10)

Au niveau U 18 F, suppression du championnat par invitation avec création d'une poule ligue et de poules par secteur regroupant les équipes restantes (avec montées et descentes)

Projet validé par toutes les commissions féminines et tous les techniciens des districts présents

Le bureau plénier de la ligue n'a pas validé ces propositions et veut présenter la réforme suivante:

- Suppression du championnat R2
- A charge aux districts de créer un championnat finissant en février pour valider un champion participant à l'inter district qualificatif à la montée en R1
- U18 F, maintenir le championnat par invitation

Le comité directeur émet un avis défavorable à cette dernière proposition

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 22h20

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 21 MAI 2019

Finales Coupes Foot Entreprise et Vétérans

Les dernières Finales des Coupes Foot Entreprise et Vétérans auront lieu le vendredi 24 Mai 2019.

Vous trouverez le planning sur notre site internet :

<https://isere.fff.fr/simple/finales-des-coupes-foot-entreprise/>

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

Clubs non à jour au 20 mars 2019 (relevé n° 03)

Ci-dessous liste des clubs ayant un retrait supplémentaire de 6 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE

553399 AS DE CREMIEU

582776 FOOTBALL CLUB AGNIN

TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.



Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 MAI 2019 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 07/05/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Mai 2019.

520296 ABBAYE US
526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)
527889 QUATRE MONTAGNES FC
536259 ST MAURICE L'EXIL

536496 ECHIROLLES SURIEUX (sous réserve d'encaissement)
544455 COTE ST ANDRE FC
611524 BELLEDONNE MEYLAN

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 19 Mai 2019

Amende 90 €

ASCOL D5

FORFAIT GENERAL U17

Du 18 Mai 2019

Amende 68 €

ST MAURICE L'EXIL U17D3

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES JEUNES

Du 18 Mai 2019

Amende 124 €

CORBELIN U18FA8D1
CHARVIEU U18FA8D1

ECHIROLLES U17D2
VILLENEUVE U17D3
VALLEE DE L'HIEU U17D3
CHARVIEU U15D2

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

Du 15 au 19 Mai 2019

Amende 228 €

BOUCHAGE D5
RIVES FEMA11D2
SURE U19D2
ST ANDRE LE GAZ U19D2
RCA FUTSAL FUTD1

**NON SAISIE DE RESULTAS SUR FOOTCLUBS****Du 29 Avril au 5 Mai 2019****Amende 11 €**

FOUR	FEMA8D2
PONT DE BEAUVOISIN	U18FA8
BOURG D'OISANS	U15A8
SUD ISERE	U13D2
MANIVAL	U13D4
PIERRE CHATEL	U13D4
TOUR ST CLAIR	U13D4
VALLEE DE L'HIEU	U13D4
L'ARBRE DE VIE	FUTD1
RIVOIS FUT	FUTD2

NON SAISIE DE RESULTAS SUR FOOTCLUBS**Du 15 au 18 Mai 2019****Amende 11 €**

GRESIVAUDAN	U18FA8D1
GRESIVAUDAN	U13D4
NUXERETE	FUTD1
NUXERETE	FUTD2

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE**Amende 25 €****Journée 2**

BOURGOIN	U13D1
VERSOUD	U13D2A
SEYSSINS	U13D2A
BOURGOIN 2	U13D2F

Journée 9

UNIFOOT	U13D2F
---------	--------

Journée 11

VAREZE	U13D1B
VOIRON MOIRANS	U13D2D

FM NON RETOURNEE**Du 6 au 11 mai 2019****Amende 75 €**

UNIFOOT	U13D2
RACHAIS 3	U13D4
UNIFOOT 2	U13D4
BELLEDONNE MEYLAN	ENTA11
USVO	SA8ENTD1

FMI NON TRANSMISE**Du 18 et 19 Mai 2019****Amende 75 €**

ST MAURICE L'EXIL	U17D2
ST ANDRE LE GAZ	D5

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr
E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : ST ANDRE LE GAZ – ROUSSILLON A. – MAISONNAT F. – UO PORTUGAL – CRESPO F.- PUPINO N. – LUCHINI C. – US CHATTE – NAIT DRISS Y. – ZIEGLER B. – GROUP. FURE ISERE – ANNE T. – LAURAFOOT – HAMILA S. – ROUSSILLON A. – VAILLANT E. – ANAR AKDIM K. – CHATTE – PLATEL Y. – TREVISAN L. – LEVYN D. – CHOKOR A. – BOSH F. – BOULORD JM. – COTTIER R. – GROUP. FURE ISERE – CROLLES – VALONDRAS – LEVYN D. – TIGNIEU.

APPEL : UO PORTUGAL – ST CASSIEN – TIGNIEU.

REGLEMENTS : MAISONNAT F. – BERRABHAA. – GROS Q. – CHIRENS – ESTRABLIN – AS MARTINEROIS – ISLE D'ABEAU – EL FASKAOUI H. – GROUP. FURE ISERE – EYBENS – CASSOLARD PASSAGEOIS – VIRIEU.

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 21 MAI 2019

PRESIDENT : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : A. AMARI – J. CHARLES – H. COBAN.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse :

discipline@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX :

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPELS

Observations obligatoires : les arbitres de catégorie AA, D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs des jeunes qui est Arnaud MAREY.

Consultations des désignations : tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

Indisponibilités : toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités). Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

Procédure de remplacement : lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres **doivent eux même faire le remplacement** en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacés et remplaçants, (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernées par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes concernant les arbitres qui n'ont pas fait de rapport suite à exclusion lors de leur match : arbitres suivants, MEHMET Celem, DUFOUR Stevend, transmis au responsable pour suite à donner.

COURRIERS CLUBS :

US BEAUVOIR ROYAS : demande arbitre, match seniors D6 Poule D du 19/05/2019 le désignateur concerné vous a donné satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

GROUPEMENT FURE ISERE : demande arbitre, match U 15 D2 PB du 18/05/2019, 4 MONTAGNES – GFI - transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

ST CHABONNAIS :

a) demande arbitre, match seniors D6 PB du 19/05/2019, ST CHABONS- FC MOIRANS, transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

b) Absence arbitre match U15 D3 PG, ST CHABONS – ST ANDTRE LE GAZ, transmis au responsable concerné pour suite à donner, pris note de votre courrier.

FC BALMES NORD ISERE : nous informe que le club de VALLEE DE L'HIEU du match U17 D3 PF du 18/05/2019 étant forfait, ont tout fait pour prévenir l'arbitre sans pouvoir le joindre, pris note.

AJAT VILLENEUVE : demande de remplacement de l'arbitre désigné match D1 ST MAURICE L'EXIL – AJAT

VILLENEUVE, du 26/05/2019, transmis au responsable des désignations pour suite à donner.

CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN : transmettent les remerciements et les félicitations à l'arbitre de la rencontre pour son arbitrage lors du match U17, ESTRABLIN – MOS3R. Pris note.

US RUY MONTCEAU : lettre d'évocation suite au dépôt d'une réserve technique en fin de match, transmis au responsable concerné, ainsi qu'à la commission des Règlements pour suite à donner.

FC VALLEE DU GUIERS : courrier de confirmation de présence, suite à la convocation de l'arbitre de leur club en CDA le 21/05/2019 à 19h30 au District.

US CASSOLARD PASSAGEOIS : rapport concernant un incident avec l'arbitre de la rencontre du 18/05/2019 match U17, AS CESSIEU – US CASSOLARD, transmis au responsable concerné, ainsi qu'aux commissions règlement et discipline du district pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

MILED Fayçal : courrier d'invitation à son jubilé de fin de saison et fin de carrière d'arbitre, pris note, remerciements pour service rendus à la cause de l'arbitrage, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

EL AKRICHE Béchir : problème de paiement match Futsal FC PICASSO- FC MOIRANS

Le club de FC MOIRANS étant absent et donc forfait, n'a pas réglé le paiement des frais de déplacement d'un montant de 31€, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

SEMCHAOUI Mehdi : courrier concernant son match FUTSAL avec le forfait du club de l'OLYMPIQUE NORD DAUPHINE et la prise de contact avec le responsable des désignations FUTSAL. Pris note.

THOMET Jean : envoi de son rapport d'observation pour un jeune arbitre, remerciements.

LOURO Mickael : rapport disciplinaire, concerne la commission de discipline.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16H.

REUNION DU MARDI 21/05/2019

Président : H.GIROUD-GARAMPON

Présents : A. SECCO (secrétaire), BISERTA G., J. LOUIS, V.SCARPA, J. M. KODJADJANIAN.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, H.COBAN, VACHETTA M.

CONVOCATIONS

DOSSIER N°38 : Appel du club de UO PORTUGAL en date du **16/05/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 16/05/2019.

Match : TULLINS AS / UO Portugal- SENIORS D3- POULE A DU 27/04/2019

Sur la sanction d'un joueur.

L'audition aura lieu le mardi 28/05/2019 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°39 : Appel du club de ST CASSIEN en date du **20/05/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 16/05/2019.

Match : ASL ST CASSIEN / VALLEE DU GUIERS – SENIORS D2 – POULE A du 05/05/2019.

Sur la sanction d'un joueur.

L'audition aura lieu le mardi 04/06/2019 à 18h30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N° 40 : Appel du club de TIGNIEU JAMEYZIEU en date du **21/05/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 16/05/2019.

Match : VALLEE BLEUE / TIGNIEU JAMEYZIEU – U15 D3 – POULE F du 04/05/2019.

Sur la sanction d'un dirigeant.

L'audition aura lieu le mardi 04/06/2019 à 19H15.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

Le Président
H. GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
A. SECCO



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 21 MAI 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Les délégués ne sont pas responsables du remplissage de la FMI, la FMI restant de la responsabilité de l'arbitre.

RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Samedi 18 Mai 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 D2 Poule A	CROSSEY	SAINT MARTIN D'HERES	NAVARRO Sébastien	Frais au Club de Saint Martin d'Hères
U17 D2 Poule C	SAINT ANDRE LE GAZ	TOUR SAINT CLAIR	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 19 Mai 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D2 Poule A	SEYSSINS	TOUR SAINT CLAIR 3	MORE Claude	Caisse de péréquation
D4 Poule A	PAYS D'ALLEVARD	SAINT GEORGES DE COMMERS	REMLI Amar	Frais au Club de Saint Georges de Commiers

DESIGNATIONS :

Samedi 25 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 D1	MANIVAL	SEYSSINS	BALDINO CATALDO	Frais aux 2 Clubs
U19 D2 Poule B	SAINT ANDRE LE GAZ	SEYSSINET 2	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère U17	SEYSSINET	FC BOURGOIN 2	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 26 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	SAINT ANDRE LE GAZ	VOREPPE	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
D1	ST MAURICE L'EXIL AML	VILLENEUVE	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
D1	MURETTE US	MOS3R 2	DURAND Nicolas	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	ASIEG	EYBENS 2	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	RIVES	MURETTE US	BENZEGHIBA TOFIK	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	UO PORTUGAL SMH	VALONDRAS AS	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
D3 Poule B	MIRIBEL	RO CLAIX	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
D3 Poule D	VALLEE D HIEN	COLLINES	BOUZIT Nassim	Caisse de Péréquation
D4 Poule B	TURC GRENOBLE	SAINT JOSEPH DE RIVIERE	AHMED-HEZAM Zine	Caisse de Péréquation
D4 Poule E	BEAUVOIR US	CHESSIEU	AVETTAND NICOLAS	Caisse de Péréquation
D4 Poule C	VELANNE	OYEU	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation
D5 Poule B	NOYAREY 2	VINAY 1	BOULORD Jean-Marc	Frais au Club de VINAY

Jeudi 30 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère	RUY MONTCEAU	DOMARIN	DURAND Nicolas	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 21 MAI 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. BOULORD, GIROUD GARAMPON

IMPORTANT :

1. Nous vous rappelons que le club recevant a obligation de récupérer dans la semaine sa rencontre sur la tablette utilisée le jour du match et de charger les données du même match le matin du match avant 10 heures, de plus vous devez désactiver le wifi en arrivant au stade
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en **cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison**, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette

Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant)

CONVOCATION COMITE DE PILOTAGE FMI

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 4 Juin à 18h30 Mr ECHINE Anis, Mr PUPINO Niels, Mr EL FASKAOUI Hamza, Mr HAJJANE Lahoucine, Mr CHAHBOUNE Oussama,

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 21 MAI 2019

Président M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F. La fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 437 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 438 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. Une **liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues

Ascol; Bizonnès; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Les Avenières;
Noyarey; Quatre Montagnes; Saint Cassien; Saint Maurice
l'Exil; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 21 / 05 / 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS : SUD ISERE, PONT DE BEAUVOISIN , CORBELIN, G. F. ISERE, ABDELFETTAH KHOUS, VALLEE DU GUIERS, VEZERONCE HUERT , NIVOLET, GRESIVAUDAN, RIVES, CHARVIEU, LAUZES, VER SAU.

RAPPEL : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **Et non la sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**
DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 20 JUIN (dans le cadre de la plénière, voir ci-dessous)

Les joueuses ainsi que les entraîneurs sont concernés par cette réunion

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général

CHALLENGE FAIR PLAY

Ce challenge permet de mettre en valeur des qualités sportives et extra sportives et cette année, c'est l'équipe de la Sure qui est récompensée.

COMMISSION PLENIERE

La commission plénière aura lieu le jeudi 20 juin à 19 h 15, au District de l'Isère. Présence obligatoire

FINALES COUPES FEMININES A LA MURE LE 30 MAI

COUPE ISERE A8

VAREZE – LA SURE 14 H 15

COUPE DE L'AMITIE A8

DOMENE – VALLEE DU GUIERS 2 13 H 30

COUPE U18 F A8

L C A FOOT – G F 38 3 10 H 30

COUPE U 15 F A8

NIVOLAS – ISLE D'ABEAU 12 h 30

Classement de l'échiquier

1 ^e	NIVOLAS	16 pts	
2 ^e	ISLE D'ABEAU	13 pts	G A + 29
3 ^e	VALLEE DU GUIERS	13 pts	G A +9

COUPE MONIQUE BERT

BOURGOIN – VOIRON / MOIRANS 16 H 30



La commission rappelle que cette saison, dans le cadre du partenariat du district avec la banque alimentaire de l'Isère, il est organisé une collecte de denrées de première nécessité (boîte de conserves en particulier). Aussi la commission encourage les clubs présents à ces finales à en informer ses adhérents et supporters.

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 21 MAI 2019 – PV 438

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

216. ASPTT 2 ST : noté (match VS CEA 1). Accords pour report le 05/06/2019 (à Argouges).

217. Fasson : noté (FM).

218. Umicore : noté (match vs Touvet-Terrasse 2). Accords pour report le 03/06/2019 (à Bachelard).

219. GSE : noté (match vs CD Varcès). Accords pour report le 03/06/2019 (à Espagnac).

220. Monsieur Boris ZIEGLER, arbitre : noté, remerciements.

221. Ville de Grenoble : noté (planification terrains).

222. ASPTT 3 Sifac : noté (FM).

223. ASPTT 2 ST : noté (FM).

224. Fasson : noté (match vs St-Paul-de-Varces). Accords pour report, match à jouer avant le 06/06/2019.

CHALLENGE FAIR-PLAY

Challenge Fair-Play : comme chaque saison, la Commission demande à toutes les équipes (foot à 8 et foot à 11) de désigner les 3 équipes les plus fair-play (championnat ou coupe). Les retours des votes sont attendus pour **mardi 28/05/2019** au plus tard.

REUNION PLENIERE

La Réunion Plénière de la CFE aura lieu **mercredi 12/06/2019 à 19h30** au siège du District. La présence de toutes les équipes (foot à 8 et foot à 11) est souhaitée.

DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - Rappel

Pour bénéficier de la dotation FFF (500 € d'équipements) : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

NOTE A TOUS LES CLUBS - Rappels

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45 : extinction des lumières terrains. **22h00** : extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement **l'arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr **Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

Licences : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (intempéries ou autre motif), saisir impérativement « **match non joué** ». Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Dirigeants vous contacter pour programmer matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

Correspondants équipe : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – Finale

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

USVO GRENOBLE – VILLENEUVE.

Vendredi 24/05/2019, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE DE L'ISERE RENE LAFFOND, REPECHAGE ENTREPRISE A 11 – Finale

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

AIR LIQUIDE – CD VARGES.

Vendredi 24/05/2019, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.



CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ15. GSE – Air Liquide.

Lundi 27/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

J18. CD Varcès – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 27/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J18. ASPTT 1 La Poste – Belledonne.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J18. CEA 2 Grenoble –CEA 1 ST.

Lundi 27/05/2019, 20h15. Jean Julien, Sassenage.

Exempt (27/05/2019) : ASPTT 2 ST.

RJ08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 03/06/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 03/06/2019, 20h15. Jean Julien, Sassenage.

RJ17. GSE – CD Varcès.

Lundi 03/06/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ17. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.

Mercredi 05/06/2019, 20h00. André Argouges, Grenoble.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J18. USVO Grenoble – Eybens.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 27/05/2019 au 30/05/2019

J18. Villeneuve – St-Martin d'Uriage.

J18. Jarrie-Champ 1 – Deux Rochers 1.

J18. St-Martin d'Hères – Métropolitains 1.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J18. Umicore – Virieu.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 27/05/2019 au 30/05/2019

J18. Touvet-Terrasse 2 – Touvet-Terrasse 1.

J18. Fontaine Les Iles – St-Paul-de-Varces.

J18. Fasson – Jarrie-Champ 2.

J18. Exempt : Vallée de la Gresse.

RJ17. Umicore – Touvet-Terrasse2.

Lundi 03/06/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 21 MAI 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

**La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous**

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIER

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

Laurafoot : Lu et noté.



INFOS

La réunion de fin de saison à laquelle tous les clubs futsal sont conviés afin de préparer au mieux la saison 2019/2020 se tiendra le Jeudi 13 Juin 2019 à 19h00 au siège du DIF.
(le désignateur des arbitres sera présent)

**L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le vendredi 21 juin 2019
A ST HILAIRE DU ROSIER**

CHAMPIONNAT FUTSAL D1

CHAMPIONNAT FUTSAL D2

Champion de D1 : Espoir Futsal 38. Félicitations à eux.

Champion de D2 : Racing Club Virieu Futsal 2.
Félicitations à eux.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 21 MAI 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, REPELLIN, ROBIN, GALLIN, HUGOT.

Absents excusés : MM. VITTONE, PINEAU, BONO.

COURRIERS

US BEAUVOIR ROYAS : Voir Article 24 des R.G. du District Isère football.

CLUB EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

Club concerné : ASP BOURGOIN

Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2

b. Obligations concernant l'éducateur :

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat (1^{ère} journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
20	5 mai	EDUCATEUR NON DIPLÔME	438 du 23 mai	moins 1 point et 50 €
21	19 mai	EDUCATEUR NON DIPLÔME	438 du 23 mai	moins 1 point et 50 €

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DOSSIERS

N° 115 : VIRIEU CS1 / BATIE MONTGASCON 1 – SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 19/05/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VIRIEU pour la dire recevable : (joueurs mutés).

Considérant ce qui suit :

Après vérification de la feuille du match, il s'avère que 2 joueurs du club de BATIE-MONTGASCON possèdent une licence avec cachet mutation.

Considérant le P.V. n° 378 de la commission statut de l'arbitrage du 1^{er} mars 2018 :

« Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 3^{ème} année d'infraction. Zéro (0) muté autorisé saison 2018/2019. »

Considérant que sur la feuille du match figure au moins un joueur muté.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de LA BATIE MONTGASCON (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de VIRIEU (trois (3) points, (2) deux buts).

Score à la fin de la rencontre : 2 / 4

Le club de VIRIEU est crédité des frais de dossier.

Le club de LA BATIE MONTGASCON est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°116 : MISTRAL GRENOBLE 1 / CROLLES F.C. 3 - U15 – D3 – POULE C– MATCH DU 18/05/2019.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 57^{ème} minute.
- L'équipe de CROLLES s'est trouvée à moins de 8 joueurs.
- L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (8 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de CROLLES (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de MISTRAL GRENOBLE (3 (trois) points, 7 (sept) buts).

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 7 / 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°117 : CVL 38 FC3 / ESTRABLIN 2 – U13 – D4 – MATCH DU 18/05/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ESTRABLIN pour la dire irrecevable : Joueurs brûlés.

Article 5 du R.G. « CHAMPIONNAT JEUNES du District Isère football - Équipes Réserves

« Par dérogation des Règlements Sportifs du District, pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas ».

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon



le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°118 : VALLEE DU GUIERS 3 / CHIRENS 3 – U 13 – D4 – POULE H – MATCH DU 18/05/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CHIRENS pour la dire irrecevable : Joueurs brûlés.

Article 5 du R.G. « CHAMPIONNAT JEUNES du District Isère football - Équipes Réserves

« Par dérogation des Règlements Sportifs du District, pour **les championnats** de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas ».

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

Clubs non à jour au 20 mars 2019 (relevé n° 03)

Ci-dessous liste des clubs ayant un retrait supplémentaire de 6 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE
553399 AS DE CREMIEU
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT



LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 MAI 2019 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 07/05/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Mai 2019.

520296 ABBAYE US

526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)

527889 QUATRE MONTAGNES FC

536259 ST MAURICE L'EXIL

536496 ECHIROLLES SURIEUX (sous réserve d'encaissement)

544455 COTE ST ANDRE FC

611524 BELLEDONNE MEYLAN

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06 31 65 96 77

SECRETAIRE

BLANC Aline

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 21 MAI 2019

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron / A. Remli

Excusé : D. Guillard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

La commission rappelle que cette saison, dans le cadre du partenariat du district avec la banque alimentaire de l'Isère, il est organisé une collecte de denrées de première nécessité (boîte de conserves en particulier) lors des finales de Coupe. Aussi la commission encourage les clubs présents à ces finales à en informer ses adhérents et supporters.

U15 A 8

½ finale coupe Isère le samedi 25 mai 2019.

SUSVILLE MALTHEYSINE / IZEAUX

COMMELLE 2 / MOIRANS

La finale se jouera le samedi 1^{er} juin 2019 à REVENTIN à 15h30

Responsable : DAN MARCHAL, tel : 06.24.79.26.38

U15 A 11

Les finales des coupes PIERRE DUBOIS et repêchage se joueront le samedi 1^{er} juin à REVENTIN

Coupe PIERRE DUBOIS : CROLLES / DEUX ROCHERS à 14h00

Coupe REPECHAGE : COMMELLE / RACHAIS à 12h00.

Responsable : DAN MARCHAL, tel : 06.24.79.26.38



U17

Courrier club : Eybens

concernant une erreur de score du match en D1 Creys-Morestel / Eybens 2

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Courrier de Beauvoir : Il faut se référer aux articles 24 des règlements généraux.

D4 Poule B : La rencontre 4 Montagnes – Seyssins aura lieu le 02 Juin 2019

VETERANS

Félicitation à l'équipe de Vallée Gresse 2 vainqueur de la finale en Vétérans A8 Grenoble.

La Finale Vétérans Nord Isère opposant US CHARTREUSE GUIERS au FC VOIRON MOIRANS aura lieu à 19h15 le vendredi 24 mai 2019 à Champ sur Drac.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co-Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 21 MAI 2019

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

COMPTE RENDU CFF3 à L'US CHATTOISE MAI 2019

Pour cette dernière formation de la saison, un groupe de 27 stagiaires s'est retrouvé sur les structures de l'US Chattoise.

Une promotion assez hétérogène au niveau de l'âge et du vécu en tant qu'éducateur qui s'est avéré être une force tout au long de la formation pour nos stagiaires. Une majorité d'entre eux serait intéressée par la poursuite du cursus de formation, souhaitant donc se diriger vers le BMF.

Dans un climat bienveillant, les stagiaires ont pu augmenter leur champ de compétences sur différents sujets tels que la connaissance du public U17 à Séniors et la connaissance du jeu.

Ils ont également pu partager leurs connaissances et leurs expériences en abordant les systèmes de jeu et le projet de jeu, deux sujets cités dans les temps forts de la formation.



David CAZANOVE, éducateur sportif du District, est également venu intervenir sur le sujet très attendu de la Préparation Athlétique.

Merci à l'US Chattoise pour la qualité de son accueil et à l'encadrement pour son implication totale tout au long du stage.

Encadrement : Thomas BARTOLINI (Conseiller Technique Fédéral) Grégory BARDARO (Educateur Sportif du District), David CAZANOVE (Educateur sportif du District), Stéphane DOUBLET (Commission Technique), Mehdi BENLAHRACHE (Commission Technique), Thibaut GAUTHERON (Commission Technique), Antoine HENRY (Commission Technique)

CERTIFICATION CFF1 29 MAI 2019 AU GF38

LISTE DES STAGIAIRES INSCRITS :

Nom	Club d'inscription
ACHOURI Mheidi	USVO
ALLEX BILLAUD Bryce	F. C. DE SALAISE
AZIZI Mohamed	FC ECHIROLLES
BADIN Samuel	L.C.A. FOOT 38
BENBOUHA Yacine	F.C. CROLLES BERNIN
BONARDI Frederic	CLAIX F.
BOTTON Joseph	CANDIDAT
BOUCHET FOUILLET Floran	F.C. CROLLES BERNIN
BOUGUELMOUNA Nasr Eddine	ST PAUL DE VARCES
BOURDAT Nicolas	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
BRICON Thibaud	PAYS D'ALLEVARD F.C.
CHERRAD Nouredine	GF38
DAMAI Romain EXCUSE	AS VEZERONCE HUERT
DI BENEDETTO Franck	GIERES
GIACOMELLI Enzo	CLAIX F.
GOUDARD Benoit	A. S. VER SAU
GUETAZ Malorie	L.C.A. FOOT 38
JACQUES Arthur	A.S. ST ANDRE LE GAZ
JARRAND ALLIER Enzo	L.C.A. FOOT 38
MARTIN Corentin	F.C. SUD ISERE
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
MICHALLON Louis	A.S. ST ANDRE LE GAZ
QUILEZ Mathieu	GRENOBLE FOOT 38
RABATEL Alexis	L.C.A. FOOT 38
RIVAL Kevin	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
SARAIVA Remi	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
TELLAS Jilany	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VANSPRANGHE Jeremy	F.C. VAREZE
VERGNES Morgan EXCUSE	AS VEZERONCE HUERT
ZANARDI Jules	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB

Journée Nationale U7/U9 LE 25 MAI 2019

Répartition des clubs

U6/U7

Charvieu Chavagneux	Toutes les équipes de Basse Isère (sauf Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Commelle	Toutes les équipes de Bièvre Valloire (+ Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Jarrie	Toutes les équipes du secteur La Mûre (34) + GF38 (7), FC2A (5), 4 Montagnes (1), Echirolles (7), Abbaye (2), Villeneuve (4), Poisat (5), Fontaine (3), USVO (4)
Rachais	Toutes les équipes du secteur Pontcharra (44) + St Martin d'Hères (7), Surieux (4), Eybens (8), Bajatière (2), Mistral (4), UOP (2)
Moirans	Toutes les équipes des secteurs St Marcellin et Voiron + Voreppe (5 équipes) ; 2 Rochers (5) ; Sassenage (6), Seyssins (4), Seyssinet (6), ASIEG (2)

U8/U9

Vallée du Guiers	Toutes les équipes de Basse Isère (sauf Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Faramans	Toutes les équipes de Bièvre Valloire (+ Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Seyssinet	Toutes les équipes du secteur La Mûre (42) + GF38 (12), FC2A (7), Abbaye (3), Echirolles (11), Seyssinet (7), USVO (5), 4 Montagnes (2), Fontaine (2)
Manival	Toutes les équipes du secteur Pontcharra (52) + Eybens (8), St Martin d'Hères (8), UOP (1), Villeneuve (4), Poisat (3), Mistral (5), Bajatière (2), Surieux (5)
St Marcellin	Toutes les équipes des secteurs St Marcellin et Voiron + Voreppe (4), 2 Rochers (10), Sassenage (7), ASIEG (3)

DETECTION U14

**Prochain Rassemblement le MERCREDI 5 JUIN 2019,
Rdv 13H40 au Stade Plan Menu Est à Coublevie**

NOM	PRENOM	CLUB
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles
MRAD	Mounir	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
KELLOUA	Sami	F Côte St André
PORTE	Yoan	FC Isle d'Abeau
GLENAT	Evan	US Murette

GHADJATI	Matys	US Murette
CARCENAC PELLICIER G	Nolhan	US Murette
CAIATI	Corentin	FC Crolles
BOESSO	Tim	FC Crolles
MANNONE	Tom	FC Seyssins
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
BONNEL	Noha	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
BELOUAT	Badis	G.Sud Dauphine
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
LIOI	Matheo	G.Sud Dauphine
TORELLI	Gino	G.Sud Dauphine
HANNOUNE	Yanis	ES Manival
NOE	Maxime	ES Manival
ROY	Clement	ES Manival
FOUQUET	Jonathan	2 Rochers FC
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
PERGER	Benjamin	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens
CRELEROT	Thomas	OC Eybens
LOMBARDI	Mattéo	F Côte St André
AKRIMI	Fares	FC Isle d'Abeau
MAGHALAES PORTELA	Kyllian	FC Bourgoin Jallieu
AZRARAK	Amine	FC Bourgoin Jallieu
MEIRELES	Nathan	FC Bourgoin Jallieu
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil
BLILI	Yacine	US Murette
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil

Pour Information : les 10 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 22 au 24 avril à Voiron.